



**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue  
Compte rendu de la réunion du 28 janvier 2021  
à Aimargues**

Séance du 28 janvier 2021

Date de convocation : 21 janvier 2021

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 6

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 6/8 présents

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 14h00, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Pierre MARTINEZ, Philippe GRAS, Jean DENAT, Thierry FELINE, Véronique MARTIN, Thierry AGNEL.

Présent également pour la CC Terre de Camargue : M. Robert CRAUSTE.

**Procurations :** 0

**Procurations non retenues :** 0

**Absents excusés :** Marielle NEPOTY, André BRUNDU

**Invité :** Pierre SOUJOL, Président CC Pays de Lunel, Jérôme BOISSON, Vice-président CC Pays de Lunel, Gilles BOULET, Chef de cabinet.

**Administration :**

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

Rencontre des élus de la communauté de communes du Pays de Lunel

Rapport préparatoire pour le prochain comité syndical :

1. Présentation du rapport d'activité 2020
2. Préparation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires
3. Rapport DOB
4. Adhésion 2021 aux sites remarquables du goût
5. Organisation du temps de travail du personnel
6. Taux de promotion du personnel
7. Lignes directrices de gestion
8. Demande de subvention Ingénierie Région 2021
9. Demande de subvention Animation LEADER 2021
10. Demande de subvention Animation DLAL FEAMP 2021

Questions diverses :

- Solution WebSIG à l'échelle du PETR
  - Mise en place des guichets uniques S.P.I.R.E
  - Projet de station de méthanisation GRDF
-

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil et la présentation de ses vœux pour 2021 aux élus et la lecture de l'ordre du jour.

La délégation de la CC Pays de Lunel ayant du retard, la séance commencera dans l'attente de son arrivée.

### **Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :**

#### **1. Présentation du rapport d'activité 2020 :**

Les élus n'ont pas de remarque ou de questions particulières sur le rapport d'activité. M. Martinez propose qu'il soit approuvé et présenté au Comité syndical.

#### **2. Préparation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires :**

Sur la base du ROB présenté, le débat d'orientation budgétaire peut se tenir. M. Agnel précise que la discussion en cours sur l'intégration de la CC Pays de Lunel devra être prise en compte. Il rappelle les postes non-pourvus et la demande de création d'un poste supplémentaire pour la contractualisation ainsi que le débat sur une revalorisation de la masse salariale pour y remédier. Enfin est évoqué l'évolution de la cotisation à 1.90 € en 2021.

M. Martinez s'exprime favorablement dans la mesure où la hausse des cotisations et l'intégration de la CC Pays de Lunel permettraient de couvrir le besoin budgétaire.

M. Denat ne peut s'exprimer à la place de M. Brundu absent. Cependant le besoin d'un agent de contractualisation est réel afin d'assurer le rôle de vigie pour les communes sur les appels à projets et être au plus près des élus. Il émet un avis favorable à la régularisation et à l'embauche d'un chargé de mission contractualisation.

Il fait part également de l'avis favorable de M. Brundu par téléphone.

M. Crauste est favorable au principe et souligne le besoin réel. M. Gras est également favorable.

Il est donc décidé de présenter au comité syndical les résolutions suivantes :

- Engager l'évolution de la masse salariale actuelle permettant l'évolution des fiches de postes et la valorisation des salaires des 6 ETP existants ;
- Acter le passage de la cotisation à 1,90€ à la fin des consultations pour l'adhésion de la CC Pays de Lunel afin de permettre la création d'un poste de catégorie A « Ingénierie projets et financements ».

#### **3. Rapport DOB :**

Permet de prendre acte de la tenue de débat d'orientation budgétaire. Il n'y a pas de question.

### **Rencontre des élus de la communauté de communes du Pays de Lunel :**

L'arrivée de M. le Président de la CC Pays de Lunel interrompt les questions liées au prochain Comité syndical.

M. le Président Pierre Martinez accueille M. Soujol, M. Boisson et M. Boulet et un tour de table permet à chaque élu de se présenter. M. Martinez précise qu'il a déjà rencontré M. Soujol pour évoquer une possible adhésion au PETR.

M. Soujol remercie M. Martinez. Il indique que son élection à la présidence de la CC Pays de Lunel est récente. Afin de mieux cerner ce projet d'adhésion, il a questionné ses élus sur leurs attentes. L'intérêt de « l'outil » PETR est souligné. Il est vrai que le cadre de la convention de partenariat mettait au final la CC Pays de Lunel dans une position instable. Le vœu des élus de la communauté est bien d'être plus que partenaire et devenir membres à part entière du comité syndical au regard de la cohérence du territoire et des liens étroits et anciens.

M. Féline évoque, au-delà du bassin de vie, le Projet de territoire du PETR est un document d'axes stratégiques dans lesquels doit s'inscrire la CC Pays de Lunel (pour rappel, les 5 EPCI ont approuvées le projet de territoire en 2019).

M. Soujol précise qu'outre les liens évidents tant économiques que culturels par exemple, le Conseil communautaire doit étudier son propre Projet de territoire.

M. Boisson évoque les liens créés avec d'autres syndicats interdépartementaux du territoire.

M. Denat est favorable à l'adhésion. Ce doit être un plus pour toutes les communes. Cependant il ne souhaite pas de fusion des EPCI en communauté d'agglomération.

M. Soujol ne cache pas que la réflexion sur la transformation de la CC Pays de Lunel en communauté d'agglomération s'est posée sans en changer le périmètre.

Les communes ont répondu positivement à l'adhésion au PETR.

Pour sa part, M. Gras est sur la même longueur d'onde que M. Soujol. Il n'est pas question d'une fusion des communautés de communes pour former une communauté d'agglomération. L'outil PETR doit être

performant et cohérent et faire poids entre Nîmes et Montpellier. La CC Rhône Vistre Vidourle appuiera la candidature de la CC Pays de Lunel.

M. Crauste évoque une meilleure configuration du bassin de vie.

M. Martinez est satisfait des échanges et des éléments de réflexion.

Cela va dans le sens de l'histoire et de la logique avec les garde-fous précisés.

Les statuts du PETR anticipent l'entrée de la CC Pays de Lunel. La représentation au sein du Comité syndical se faisant sur la base de la strate d'habitants, la CC Pays de Lunel aura 14 sièges titulaires et 14 sièges suppléants.

Par souci de transparence, M. Martinez fait par de la discussion sur l'augmentation de la cotisation en 2021 à 1.90 €/hab. comme il vient d'en être discuté en début de séance.

M. Soujol va en informer ses élus.

Est évoquée ensuite la procédure juridique d'adhésion.

M. Gras demande quand cela sera effectif ?

M. Martinez souhaite que cela se fasse rapidement dès 2021, en juin par exemple.

M. Charlier mettra le rapport à l'examen du Comité syndical du 10 février et la CC Pays de Lunel pense pouvoir voter en Conseil communautaire à la mi-mars.

M. Denat et M. Crauste propose de revoir l'augmentation de cotisation à la date d'intégration de la CC Pays de Lunel.

M. Charlier se charge de faire passer à M. Boulet tous les éléments nécessaires comme les statuts, le Projet de territoire et la procédure d'adhésion...

Après le départ de la délégation de la Communauté de communes Pays de Lunel, l'ordre du jour reprend son cours normal.

#### **Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :**

M. Martinez propose de dissocier la révision de la masse salariale d'avec l'adhésion de la CC Pays de Lunel et de mettre en œuvre cette décision sans attendre.

Une proposition d'avenant à la convention avec la CC Pays de Lunel sera présentée pour fixer dès janvier 2021 leur cotisation à 1.50 € au lieu de 1.00 € selon M. Agnel.

#### 4. Adhésion 2021 aux sites remarquables du goût :

Les adhésions aux SRG « Olivettes de Nîmes » et « Taureaux de Camargue » représentent respectivement 100 € et 150 €. Le Bureau est favorable.

#### 5. Organisation du temps de travail du personnel :

Les élus du Bureau n'ont pas de question et présentent un avis favorable.

#### 6. Taux de promotion du personnel :

L'avis émis est favorable sans discussion.

#### 7. Lignes directrices de gestion :

Il s'agit d'une nouvelle obligation relative aux nouvelles attributions et réforme des CAP. La collectivité doit définir sa politique en matière de gestion du personnel et plus particulièrement pour les avancements de grade et de promotion en fonction des projections d'évolution et de perspectives managériales des emplois de la collectivité. Les élus approuvent les propositions.

#### 8. Demande de subvention Ingénierie Région 2021

#### 9. Demande de subvention Animation LEADER 2021

#### 10. Demande de subvention Animation DLAL FEAMP 2021

Pour les trois demandes de subvention, le Bureau émet un avis favorable.

#### **Questions diverses :**

##### - Solution WebSIG à l'échelle du PETR :

Comme demandé précédemment en Bureau, M. Charlier a organisé une réunion technique avec les agents des CC le 15 décembre dernier. Les échanges ont montré qu'il s'agissait d'une bonne solution, sans limite technique. L'utilisation est à 80% pour le cadastre par les services d'urbanisme. Toutes les adaptations sont possibles comme la gestion de l'arrosage, les cimetières... Les élus avaient évoqué un calibrage insuffisant de l'assistance technique. En effet le service SIG de la CC Rhône Vistre Vidourle par manque de personnel ne pouvait faire face. La remise à niveau avec un recrutement permet de palier ce manque et plus de jours d'assistance pourront être libérés.

Les besoins d'ingénierie étant résolus, se pose la question du besoin d'investissement pour acquérir les différents modules permettant les adaptations demandées. Cela se chiffre entre 3 000 € et 5 000 € par modules.

M. Denat n'a pas eu plus d'information sur la réflexion menée par la CC Petite Camargue.

M. Martinez propose que le PETR investisse dans plusieurs modules selon les besoins par un plan d'investissement pluri-annuel.

- Mise en place des guichets uniques S.P.I.R.E :

Sur une proposition du CAUE, un guichet unique « Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique » apporterait un service d'accompagnement technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés.

Les collectivités avaient 2 mois pour se prononcer. Le PETR était ouvert à la proposition. Une rencontre technique avec M. Cartoux a permis de préciser le contour de cette action. Un reste à charge des collectivités s'élèverait à 30 000.00 € par an.

M. Denat dénonce la pression faite aux collectivités territoriales et les délais trop courts pour se positionner en toute connaissance de cause.

- Projet de station de méthanisation GRDF :

M. Charlier a rencontré 2 fois des ingénieurs de Gaz de France pour une prospective à l'échelle du territoire. Il s'agit de la production de gaz vert à partir de déchets organiques. L'installation semble rentable. Notre territoire n'est pas une zone d'élevage intensif mais cela pourrait apporter une solution aux centres équestres.

M. Gras précise que la CC Rhône Vistre Vidourle a conventionné avec le syndicat Pic et Etang pour le traitement des déchets organiques. Il faudrait avoir plus d'information sur l'organisation locale de la gestion de ce type de déchet.

Pour information, la Région prendrait en charge 50% des frais d'étude et 50% de la médiation. Il faut vérifier l'investissement au regard de la rentabilité.

M. Gras propose que le PETR fasse un courrier au syndicat Pic et Etang et aux services concernés des EPCI membres.

La séance est levée à 16h30.

Compte rendu rédigé le 01/02/2021 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez